RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017-2018

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD-EST DU PAYS MANCEAU

BRETTE-LES-PINS CHALLES CHANGÉ PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE SAINT-MARS-D'OUTILLÉ

SOMMAIRE

Présentation et finances 2017-2018 03

Projet de territoire : actions 2017-2018 07

POUR LE VIVRE ENSEMBLE ET LE LIEN SOCIAL

POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

POUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

POUR LES MOBILITÉS

L'offre de service au quotidien 15

Statuts communautaires 21

PRÉSENTATION ET FINANCES 2017-2018

LES CHIFFRES

LA COMMUNAUTÉ EN QUELQUES CHIFFRES

5 communes :
Brette-les-Pins
Challes
Changé
Parigné-l'Évêque
Saint-Mars-d'Outillé

17 125
habitants

176,84
mètres carrés

31 élus communautaires
4 Brettois
3 Challois
11 Changéens
9 Parignéens
4 Saint-Martiens

Ils se réunissent 8 à 10 fois par an pour débattre et voter sur les projets de la Communauté.

5 commissions :
- Protection de l'environnement
- Petite enfance, enfance, jeunesse, personnes âgées et handicapées
- Aménagement de l'espace, développement économique, emploi
- Sport et culture
- Voirie, logement, construction des bâtiments

Elles préparent et suivent les projets soumis au Conseil. Elles sont composées d'un vice-Président et de trois représentants par commune (élus communautaires ou municipaux).

11 élus forment le Bureau communautaire : les 5 vice-Présidents, un représentant par commune et le Président de la Communauté. Le Bureau prépare les délibérations du Conseil et peut en adopter directement par délégation. Il prépare également le budget.

1 Président qui prépare et exécute les décisions du Conseil, dirige les services communautaires, ordonne et prescrit les dépenses.

72
agents constituent les effectifs des services communautaires. Une trentaine d'entre eux travaille au sein de l'École communautaire de musique, une vingtaine au sein des services administratifs et une vingtaine au sein des services techniques.

LES FINANCES EN 2017-2018

Aux côtés des subventions et de l'emprunt, les ressources financières de la Communauté proviennent de la fiscalité :

1% C'est le taux de la taxe sur le Foncier Bâti instaurée en 2017. Le taux reste inchangé en 2018.

1,79% C'est le taux de la taxe sur le Foncier Non Bâti en 2017 et 2018.

9,4% C'est le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2017 et 2018.

10,2% C'est le taux de la Taxe d'habitation en 2017 et 2018.

24,43% C'est le taux de la Contribution Foncière des Entreprises en 2017 et 2018.

Malgré la persistance d'un cadre financier contraint par une nouvelle diminution des dotations de l'État, une croissance économique plutôt molle et des objectifs de réduction du déficit et de la dépense publics inscrits dans une loi de programmation, le conseil de Communauté fait le choix de maintenir son offre de service auprès de la population. Les dépenses de fonctionnement progressent sensiblement sous l'effet conjugué de l'extension de la compétence voirie aux chemins ruraux, du transfert de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, du développement de l'offre d'enseignement musical, du renchérissement du coût des énergies et des prestations de collecte et traitement des déchets. Malgré l'augmentation régulière de la population et un produit fiscal en hausse, le rythme de progression des recettes de fonctionnement est insuffisant pour faire face à l'augmentation des dépenses courantes, réduisant en conséquence l'épargne disponible pour investir. Souhaitant soutenir le développement du territoire et la mise en œuvre de son projet, le conseil de Communauté fait le choix de stabiliser la capacité d'autofinancement en augmentant les recettes : la taxe sur le foncier bâti est instituée en 2017 au taux de 1 %. Une part importante des investissements est consacrée au déploiement de la fibre optique dans les zones blanches du territoire, à la construction d'équipements structurants (école de musique, voies douces…) et au soutien de projets communaux (dojo à Parigné-l'Évêque et salle de tennis de table à Changé).

Pour 100€ dépensés en 2017

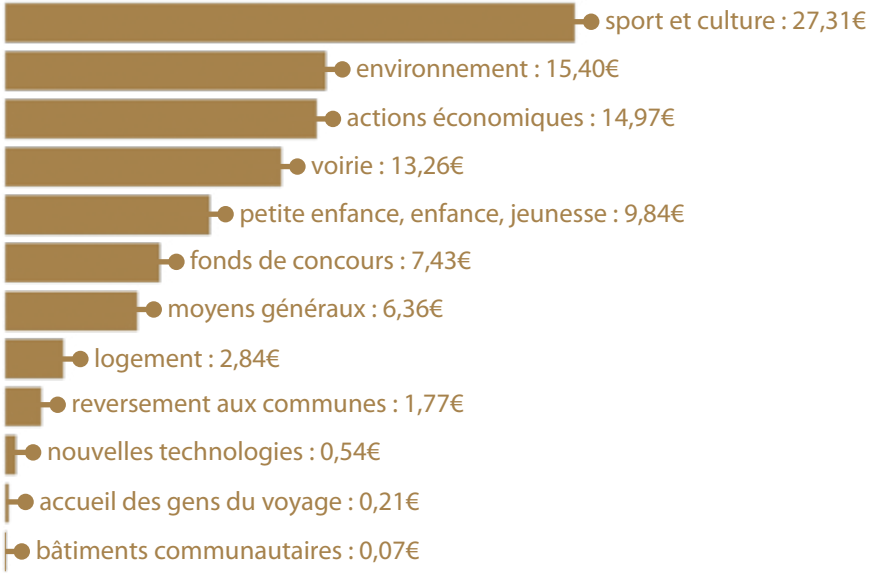

Pour 100€ dépensés en 2018

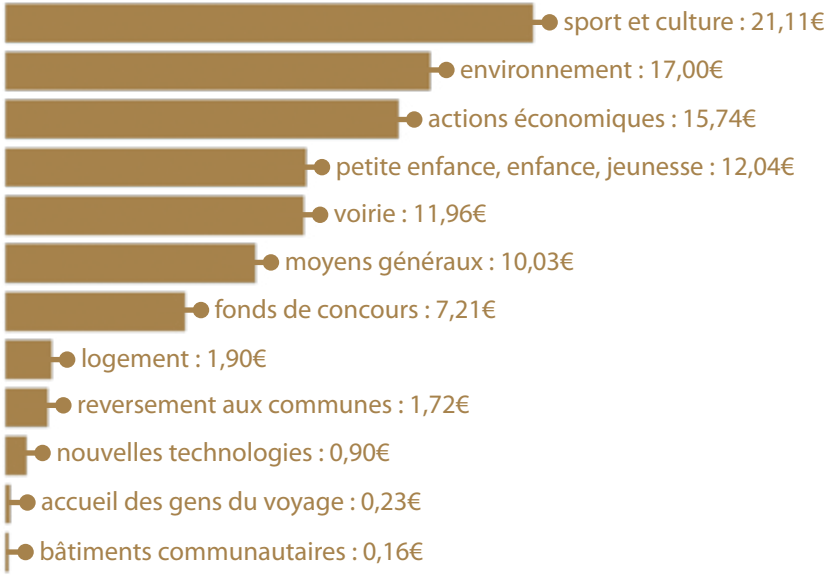

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017-2018

2017

Section de fonctionnement 2017

recettes : 7 836 228,71€

dépenses : 6 320 929,39€

+1 515 299,32€

Résultat (recettes moins dépenses) excédentaire.

Section d'investissement 2017

recettes : 1 235 485,80€

dépenses : 925 249,82€

+310 235,98€

Résultat (recettes moins dépenses) excédentaire.

Reste à réaliser 2017

recettes : 825 696,00€

dépenses : 1 438 759,89€

-613 063,89€

Résultat (recettes moins dépenses) déficitaire.
Le besoin de financement de la section d'investissement (résultat de la section d'investissement plus reste à réaliser) s'élève donc à 302 827,91€.

résultat global
+1 212 471,41€

2018

Section de fonctionnement 2018

recettes : 8 537 757,99€

dépenses : 7 026 499,21€

+1 511 258,78€

Résultat (recettes moins dépenses) excédentaire.

Section d'investissement 2018

recettes : 1 933 322,32€

dépenses : 2 006 945,85€

-73 623,53€

Résultat (recettes moins dépenses) déficitaire.

Reste à réaliser 2018

recettes : 1 140 039,02€

dépenses : 2 078 663,56€

-938 624,54€

Résultat (recettes moins dépenses) déficitaire.
Le besoin de financement de la section d'investissement (résultat de la section d'investissement plus reste à réaliser) s'élève donc à 1 012 248,07€.

résultat global
+499 010,71€

PROJET DE TERRITOIRE : ACTIONS 2017-2018

POUR LE VIVRE ENSEMBLE ET LE LIEN SOCIAL

POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

POUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

POUR LES MOBILITÉS

CAP 2020

POUR LE VIVRE ENSEMBLE ET LE LIEN SOCIAL

775

C'est le nombre de m² du nouveau bâtiment parignéen de l'École communautaire de musique érigé entre juillet 2017 et août 2018. Conçu par l'atelier d'architectes A2A, il comporte 9 salles de cours, 1 studio, 1 espace administratif avec bureaux, cafétéria et bibliothèque et des espaces de rangement, tout le nécessaire pour accueillir élèves et professeurs dans les meilleures conditions. Classé A sur le plan énergétique, il est 25% plus performant que les objectifs fixés par la réglementation thermique 2012. Il a d'ailleurs reçu le prix régional de la construction bois en catégorie « apprendre, se divertir ». Son édification a coûté 1,4M € et a bénéficié de subventions de la Région, de l'État, du Département, du fonds Leader, de la réserve parlementaire et de la Caisse d'Allocations Familiales. À l'occasion de son inauguration en septembre 2018, l'école a été baptisée CitéZarts, un nom qui s'applique tant à ce nouveau site parignéen qu'aux sites changéen et saint-martien. Outre les cours de musique, le bâtiment accueille ateliers du Relais Petite Enfance, accueils de loisirs et réunions.

3000

spectateurs ont assisté à FestiZarts, la fête communautaire de la culture, en juin 2017 à Brette-les-Pins. Un événement multiforme mêlant interventions théâtrales, dansées, musicales et circaciennes proposées par plusieurs associations du territoire et par l'École communautaire de musique, organisatrice de l'événement.

120

Tel est le nombre de mètres de piste bosselée qui composent le PumpTrack communautaire, sorti de terre en octobre 2017 à Changé. Né d'une demande du Conseil Municipal Jeunes changéen, il est conçu comme un module complémentaire du SkatePark voisin. Le circuit est accessible à tous les amateurs de sports de glisse, débutants ou confirmés. Son aménagement a coûté 35 100 €, subventionnés à hauteur de 7 000 € par la réserve parlementaire. L'édition 2018 du Festival Rock'N Gliss a été l'occasion d'inaugurer en musique cette nouvelle infrastructure. Les équipements sportifs d'intérieur n'ont pas été oubliés, puisqu'après l'édification du dojo communautaire et de la salle de tennis de table municipale en 2016 à Changé, la Communauté a accompagné au moyen d'un fonds de concours l'édification du dojo de Parigné-l'Évêque en 2018.

39

C'est le nombre de jeunes de 14 à 17 ans issus de tout le territoire communautaire qui ont participé, durant l'été 2018, aux premiers chantiers Argent de poche organisés par la Communauté de Communes et le Centre Rabelais (à qui le Sud-Est Manceau délègue la gestion des activités enfance-jeunesse). Le principe est simple : en échange de 15 € par jour pour 3h de travail, les adolescents contribuent à des chantiers citoyens. À Changé, ils se sont relayés pour réaliser une fresque décorative sur la façade de l'École communautaire de musique. À Saint-Mars-d'Outillé, ils ont participé à la réhabilitation de l'ancien presbytère en logement d'urgence et ont réalisé d'autres menus travaux pour la municipalité. Un goûter au cours des vacances scolaires d'octobre a été l'occasion de féliciter les jeunes travailleurs pour leur implication. Face au succès de cette première édition, la démarche sera prochainement reconduite.

EN PERSPECTIVE

- **Aménagement d'un bâtiment à Changé afin d'y accueillir le multi-accueil communautaire, en vue d'en augmenter la capacité d'accueil.**
- **Soutien aux assistants maternels porteurs d'un projet de création de Maison d'Assistants Maternels sur le territoire.**
- **Organisation de l'édition 2020 de Festi-Zarts, la fête communautaire de la culture.**

10

logements locatifs à loyer modéré ont été édifiés au sein du Hameau du Verger à Parigné-l'Évêque. Situés dans le parc de la maison de retraite Alain et Jean Crapez, ils sont destinés à accueillir en priorité des seniors. Les habitations présentent toutes les commodités leur permettant de conserver leur autonomie. La proximité avec l'EHPAD vise par ailleurs à faciliter les contacts entre eux et les résidents. Les premiers locataires se sont installés en décembre 2018.

POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

1606

C'est le nombre de tonnes d'emballages qui ont été récoltées dans les bacs jaunes du Sud-Est Manceau en 2017. Un chiffre en augmentation par rapport aux années précédentes en raison de la mise en place de l'extension des consignes de collecte sélective en septembre 2016. Désormais, tous les emballages plastiques se trient. Une nouvelle règle plus simple mais qui nécessite encore d'être intégrée par les usagers : le taux de refus enregistré par le centre de tri a bondi de 43% entre 2016 et 2017. Côté déchetteries, les tonnages sont en légère baisse. L'année 2017 a vu la mise en place d'un créneau horaire dédié aux professionnels ; novembre 2018 a quant à lui été marqué par l'installation de bennes exclusivement destinées à recevoir du mobilier. Une nouveauté qui permet une meilleure valorisation de ces déchets et qui devrait avoir des répercussions sur la ventilation des tonnages collectés dès 2019. La pratique du compostage collectif a enfin progressé ces deux dernières années, avec la mise en place de composteurs dans les restaurants scolaires de Changé et Parigné-l'Évêque. Bref, des évolutions pour tous les types de collectes qui vont toutes dans le même sens : accroître la quantité de déchets recyclés.

0

produits phytosanitaires telle est la règle en vigueur depuis le 1er janvier 2017 pour les collectivités. Utilisation de techniques manuelles et de produits non polluants, prêt de machines entre Communauté et communes, les services techniques ont su adapter leurs méthodes de travail afin de satisfaire à cette nouvelle obligation écoresponsable.

C'est le nombre de cours d'eau qui traversent le territoire du Sud-Est Manceau et dont la préservation est l'objet de la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), transférée à la Communauté au 1er janvier 2018. Dans ce cadre, elle adhère à trois syndicats : celui du Bassin de la Sarthe, celui de la Sarthe Est Aval Unifié, et celui du Dué et Narais. 2018 a aussi marqué le développement de la compétence communautaire d'Assainissement Non Collectif avec la mise en place de contrôles de bon fonctionnement des installations. Pour les réaliser, un nouvel agent, Baptiste Mabire, a été recruté. Objectif : vérifier que les filières des particuliers ne rejettent pas de matières polluantes dans l'environnement. Environ 450 contrôles seront réalisés tous les ans.

4

60

logements du Sud-Est Manceau ont fait l'objet d'un diagnostic énergétique dans le cadre du dispositif DEPAR (Diagnostic Énergétique Pour Accompagner la Rénovation) déployé par La Poste dans le cadre d'une convention signée avec la Communauté et le Pays du Mans. Le but : faire prendre conscience aux propriétaires des points de déperdition énergétique de leur habitation, leur délivrer des conseils et leur présenter les aides auxquelles ils pourraient prétendre pour réaliser les travaux recommandés.

EN PERSPECTIVE

- **Étude autour des prises de compétence eau et assainissement collectif.**
- **Organisation d'actions de promotion et de prévention dans le cadre du projet territorial de santé.**
- **Test des couches lavables au sein des multi-accueils communautaires, en vue de réduire leur production de déchets.**

246

C'est le nombre de personnes ayant répondu au questionnaire visant à connaître les priorités des Sud-Est Manceaux en matière de santé sur le territoire. L'enquête, menée au premier semestre 2018, a principalement révélé le souhait de bénéficier d'un meilleur accès aux soins et d'une meilleure continuité de ceux-ci. Deux axes sur lesquels s'appuie le projet territorial de santé en cours d'élaboration. À côté des actions menées par les communes pour attirer de nouveaux médecins, la Communauté a aussi participé fin novembre au Congrès de Médecine de Tours, afin de mettre en avant les atouts du Sud-Est Manceau auprès des praticiens. De l'échelon municipal à l'échelon départemental, toutes les collectivités travaillent donc ensemble pour lutter contre la désertification médicale.

50

couches lavables ont été acquises par la Communauté de Communes en 2018 afin de permettre aux parents qui le souhaitent de tester gratuitement ce dispositif. Moins polluantes, sanitairement plus sûres et plus économiques, les couches lavables présentent des atouts indéniables mais les contraintes qu'elles impliquent soulèvent des réticences. La mise à disposition de kits de test a donc été plébiscitée par les parents. Suite à une réunion d'information, plusieurs familles se sont manifestées, et après essai, ont décidé d'investir pour acquérir leurs propres couches lavables.

POUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

30

entreprises sud-est mancelles environ ont accepté de se lancer dans la démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale initiée par le Pays du Mans et la Chambre de Commerces et d'Industrie. Objectif : créer un nouveau modèle économique reposant sur la coopération entre entreprises afin de mettre en place des actions qui leur soient bénéfiques tant économiquement qu'écologiquement, telles que la mutualisation de la gestion des déchets ou la mise en place de formations communes. Les années 2017 et 2018 ont été consacrées à la phase d'évaluation de l'existant et des besoins des entreprises, ainsi qu'à la définition d'un plan d'actions dont la mise en œuvre débutera en 2019.

1300

Cela correspond au nombre de prises installées en 2018 dans le bourg de Brette-les-Pins et le quartier des Commerreries à Changé, afin de raccorder à la fibre optique ces deux secteurs jugés prioritaires en raison de leur faible couverture ADSL. Les travaux ont été menés par le syndicat mixte Sarthe Numérique, à qui le Sud-Est Manceau a transféré l'aménagement des infrastructures et réseaux de communication électroniques. Les habitants concernés ont pu s'abonner aux offres commerciales dès le dernier trimestre 2018. Suite à la délégation de service public engagée par Sarthe Numérique afin de réduire les coûts et délais d'aménagement dans tout le Département, le Conseil Communautaire a validé le déblocage immédiat de 830 000 € afin de bénéficier d'une couverture intégrale d'ici 2022 pour une enveloppe totale de 1,5M €, contre une couverture en 2035 pour 3,6M € dans le programme initial.

200

personnes environ ont répondu présentes au CV Tour, un job dating organisé par 8 groupements d'employeurs en partenariat avec l'Espace Emploi Formation communautaire fin 2018. Quelques mois auparavant, l'Espace Emploi avait également proposé une réunion d'information sur l'embauche de salariés du particulier employeur et une soirée d'information sur l'évolution professionnelle. Des rendez-vous plébiscités des demandeurs d'emplois et des salariés, qui seront reconduits en 2019.

EN PERSPECTIVE

- **Déploiement de la fibre optique sur l'intégralité du territoire d'ici 2022.**

POUR LES MOBILITÉS

265

C'est le nombre de kilomètres supplémentaires de voies gérées par la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2017. Auparavant uniquement compétente sur les voies communales hors agglomération, elle s'occupe désormais également de l'ensemble des chemins ruraux du territoire. Pour faire face à cet accroissement d'activité, l'équipe communautaire a été renforcée par trois nouveaux agents, auparavant membres des services techniques municipaux de Changé, Parigné-l'Évêque et Saint-Mars-d'Outillé. Du matériel a également été transféré des communes vers la Communauté. Objectif : harmoniser, à l'échelle des cinq communes membres, l'entretien des chemins concernés afin d'assurer la meilleure sécurité de circulation possible, tout en optimisant les moyens. Les espaces situés en agglomération restent quant à eux entretenus par les services municipaux.

EN PERSPECTIVE

- **Établissement d'un schéma directeur de la mobilité active afin de relier toutes les voies douces du territoire.**
- **Aménagement de 3 nouvelles voies douces à Challes, Changé et Parigné-l'Évêque.**

6 125

mètres de voies douces ont été aménagés depuis 2015 sur le territoire communautaire. En 2017, les travaux ont été réalisés route de la Californie à Changé, rue de la Pie à Bretteles-Pins et aux Defais à Parigné-l'Évêque. Objectif premier : assurer la sécurité des usagers non motorisés. Par ailleurs, en 2018, la Communauté de Communes a engagé avec les communes, le Département, le Pays du Mans et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie une réflexion afin de rendre plus cohérent le développement de ces voies et de l'inscrire dans une politique plus large d'incitation à la mobilité dite active (marche, vélo).

ÉGALEMENT EN 2017-2018...

Construction d'un hôtel à insectes par le service environnement (05/2017)

70 sportifs participent à la 12e édition du Fil Rouge du Téléthon (12/2017)

Monsieur Barnabé, spectacle de Noël du Relais Petite Enfance (12/2017)

Les élèves de l'École de musique en visite à l'ITEMM au Mans (03/2018)

Sortie à Terra Botanica pour la classe gagnante des Jours Verts (06/2018)

190 marcheurs participent à la randonnée culturelle à Changé (09/2018)

L'OFFRE DE SERVICE AU QUOTIDIEN

COMPÉTENCES

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

42 places sont proposées au sein du réseau des multi-accueils communautaires pour accueillir les 0-3 ans du territoire. Situés à Changé et Parigné-l'Évêque, les établissements proposent de l'accueil régulier (type crèche) et de l'accueil occasionnel (type halte-garderie). Ils sont ouverts du lundi au vendredi y compris en période de vacances (sauf à Noël). Ils sont gérés par délégation par le centre François Rabelais.

3 places sont également réservées au sein du multi-accueil de Ruaudin pour les familles brettoises et saint-martiennes et celles aux horaires de travail décalés.

1 Projet Éducatif de Territoire intercommunal unique régit l'organisation des temps périscolaires avec 2 objectifs : favoriser un égal accès à tous les enfants aux activités culturelles, artistiques et sportives, et contribuer à la réussite éducative et à l'épanouissement des enfants du territoire.

100

à180 places sont disponibles au sein des accueils de loisirs du territoire afin d'accueillir les enfants de 3 à 11 ans durant les petites et grandes vacances scolaires. L'accueil a lieu à Changé et Parigné-l'Évêque, ainsi qu'à Saint-Mars-d'Outillé au mois de juillet. Il est géré par délégation par le centre François Rabelais. Les 11-17 ans sont quant à eux accueillis sur le site de Changé.

3 sites reçoivent tout au long de l'année scolaire les enfants du territoire dans le cadre des mercredis loisirs : Changé et Parigné-l'Évêque, à la journée, suite au retour à la semaine de 4 jours d'école ; Saint-Mars-d'Outillé, à la demi-journée, la semaine d'école restant de 4,5 jours. Cet accueil est géré par délégation par le centre François Rabelais.

173

C'est le nombre d'assistants maternels que compte le Sud-Est Manceau en 2017. Pour les mettre en relation avec les familles du territoire, la Communauté a créé un Relais Petite Enfance en 2011. Géré en direct, le Relais a vocation à accompagner les familles dans leur recherche de mode de garde et, pour celles qui ont recours à un assistant maternel, dans leurs démarches en tant qu'employeurs. Par ailleurs, il a un rôle d'information et d'aide à la professionnalisation auprès des assistants maternels agréés ou candidats à l'agrément. Le Relais anime aussi chaque année pour les assistants maternels et les enfants qu'ils gardent plus de 150 ateliers Jeux et Rencontres, des temps festifs et des soirées d'information sur des thématiques variées. Il est ouvert du lundi au vendredi y compris en période de vacances scolaires.

AMÉNAGEMENT. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI

92 entreprises sont installées sur les deux zones d'activités aménagées par la Communauté depuis 2005 : la Chenardière à Changé et la Boussardière à Parigné-l'Évêque. Le Sud-Est Manceau dispose ainsi d'une offre immobilière adaptée, qui s'assortit d'une aide financière axée sur la création d'emplois et le développement durable. Par ailleurs la Communauté est en charge de la gestion de l'ensemble des zones d'activités du territoire.

30

C'est environ le nombre de dirigeants qui adhèrent à Agoora, le club d'entreprises du Sud-Est Manceau. Son but : favoriser la connaissance mutuelle, accueillir les nouveaux entrepreneurs et promouvoir les activités économiques de toutes natures présentes sur le territoire. Pour ce faire, il organise des visites d'entreprises, soirées thématiques et des repas conviviaux.

1 partenariat lie la Communauté à l'association Initiative Sarthe afin de soutenir la création et la reprise d'entreprises. Tous les entrepreneurs qui ont bénéficié de cette aide en Sud-Est Manceau sont encore en activité.

Afin d'une part d'appuyer les chefs d'entreprises en matière de recrutement et d'autre part d'accompagner les demandeurs d'emploi sur le territoire, le Sud-Est Manceau a mise en place un Espace Emploi Formation communautaire :

2 C'est le nombre de sites de l'Espace Emploi : un à Changé, l'autre à Parigné-l'Évêque, ouverts en alternance du lundi au vendredi.

308 C'est le nombre de personnes accueillies à l'Espace Emploi en 2018. Rendez-vous individuels, ateliers, forums emploi, soirées d'information... Les outils déployés à leur égard sont variés.

107

jeunes de 16 à 25 ans ont bénéficié en 2017 de l'accompagnement de la Mission Locale, avec qui la Communauté a conclu un partenariat.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

4 déchetteries communautaires, ouvertes en alternance du lundi au samedi, jalonnent le territoire. Situées à Challes, Changé, Parigné-l'Évêque et Saint-Mars-d'Outillé, elles ont vocation à recueillir tous les matériaux non jetables avec les ordures ménagères. Des créneaux spécifiques sont réservés aux professionnels.

2 types de collectes de déchets sont organisées par la Communauté de Communes sur le territoire : celle des ordures ménagères toutes les semaines, et la collecte sélective tous les 15 jours, toutes 2 déléguées à des sociétés prestataires. Le verre est quant à lui collecté en apport volontaire. Les matériaux réutilisables sont triés et envoyés chez des recycleurs, les déchets non valorisables sont incinérés pour alimenter un réseau de chaleur.

2000

C'est le nombre de filières individuelles d'assainissement que compte le Sud-Est Manceau. Afin de vérifier leur bon état de marche, le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté effectue 3 types de contrôles : des contrôles de conformité en cas de construction ou de réhabilitation d'une filière, des contrôles de diagnostic dans le cadre de ventes immobilières, et depuis 2018 des contrôles périodiques de bon fonctionnement tous les 4 à 8 ans. Objectifs : préserver la santé publique et l'environnement, mais aussi délivrer des conseils aux usagers.

929

foyers du Sud-Est Manceau sont équipés des composteurs individuels proposés par la Communauté à un tarif 50% inférieur à leur valeur. 2 contenances sont proposées et chaque composteur délivré est accompagné de conseils sur le compostage.

Afin de sensibiliser les jeunes générations aux questions environnementales, la Communauté est également compétente en matière d'éducation à l'environnement. Une mission qui passe principalement par l'organisation d'un événement phare : les Jours Verts.

13 C'est le nombre d'édition des Jours Verts, qui ont lieu chaque année au printemps depuis 2006.

500 C'est approximativement le nombre d'élèves de CM1 et CM2 issus de tout le territoire qui participent à l'événement tous les ans.

4 C'est le nombre de grandes thématiques qui y sont abordées de façon ludique : l'eau, la biodiversité, la gestion des déchets et les énergies.

SPORT ET CULTURE

400

élèves environ, enfants et adultes, fréquentent CitéZarts, l'école communautaire de musique, ce qui en fait la 3e école du département en terme d'effectifs. Elle adhère au Schéma Départemental d'Enseignement Artistique.

3

C'est le nombre de sites d'enseignements, situés à Changé, Parigné-l'Évêque et Saint-Mars-d'Outillé, permettent à tous les habitants de pratiquer la musique à quelques pas de chez eux. Un secrétariat est disponible sur les sites de Changé et Parigné-l'Évêque.

33 sortes de pratiques vocales et instrumentales, individuelles ou collectives, figurent parmi les enseignements proposés. Les styles musicaux sont par ailleurs diversifiés.

40 environ concerts, auditions d'élèves et autres temps de représentations publics sont proposés chaque année, tant dans les locaux de CitéZarts qu'hors de ses murs, sur et à l'extérieur du territoire communautaire.

13

C'est le nombre d'équipements sportifs édifiés par la Communauté en complément des aménagements réalisés par les communes. Parmi eux, 11 infrastructures de plein air : un CityStade à Challes, Parigné-l'Évêque et Saint-Mars-d'Outillé, un SkatePark à Bretteles-Pins et Changé, et un parcours sportif dans chaque commune. Le Sud-Est Manceau a par ailleurs bâti un gymnase d'envergure régionale, Ouranos, à Parigné-l'Évêque, et le dojo communautaire Budokaï à Changé. Les équipements communautaires sont utilisés tout au long de l'année par un public très diversifié : des particuliers, des associations (très nombreuses sur le territoire communautaire), des scolaires d'élémentaire et du collège, et des enfants et jeunes fréquentant les accueils de loisirs et les temps périscolaires.

650

enfants environ issus de tout le territoire bénéficient de 10 à 12 séances annuelles de gymnastique à la salle communautaire Ouranos, entièrement financées par la Communauté.

VOIRIE ET LOGEMENT

400

C'est le nombre de kilomètres de voies hors agglomération et chemins ruraux entretenus par le service voirie communautaire. Son objectif : maintenir en bon état les espaces de circulation afin de garantir la sécurité des usagers. Pour ce faire, il réalise plusieurs types d'interventions en coordination constante avec les services municipaux, chargés eux de l'entretien des voies en agglomération. L'équipe communautaire effectue les travaux de fauchage et de débroussaillage des accotements, virages et carrefours, l'entretien de la signalétique, l'empierrement des chemins abîmés et le déneigement des voies le cas échéant. Les travaux nécessitant du matériel spécifique (comme le reprofilage des voies ou l'élagage à grande hauteur) sont confiés à des prestataires extérieurs dans le cadre de marchés publics.

52 logements locatifs ont été édifiés depuis 2004 par la Communauté de Communes : 23 à Parigné-l'Évêque (au Clos de la Haise, à l'Herpinière et au Hameau du Verger), 21 à Changé (à l'Auneau, au Gué-Perray et au Val du Gué-Carré), et 8 à Saint-Mars-d'Outillé (au Clos de la Paillerie). Ces opérations sont souvent réalisées en complément des constructions de logements commanditées par les communes, s'inscrivant ainsi dans d'importants programmes d'aménagement. Objectifs : dynamiser le territoire et favoriser la mixité sociale et générationnelle en Sud-Est Manceau. Sur le plan technique, la Communauté acquiert les terrains, les viabilise puis elle les met à disposition des bailleurs sociaux qui se chargent de la construction des bâtiments. Bailleurs et collectivité portent un intérêt particulier à l'empreinte environnementale et à la performance énergétique des logements construits. Ceux-ci sont généralement équipés de chauffe-eau solaires, de radiateurs programmables et d'une réserve d'eau de pluie. Anticipant la réglementation thermique, leur isolation permet à leurs habitants de maîtriser leurs dépenses énergétiques.

1 logement intermédiaire, situé à Challes, a été mis en place par la Communauté. Il a vocation à accueillir des personnes du territoire accidentellement privées de l'usage de leur logement.

STATUTS COMMUNAUTAIRES

EN ANNEXE

STATUTS

Article 1 : En application des articles L 5214.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé entre les communes de Brette- les-Pins, Challes, Changé, Parigné-l'Évêque et Saint -Mars-d'Outillé une communauté de communes qui prend la dénomination de COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD-EST DU PAYS MANCEAU.

Article 2 : En application de l'article L 5214.16 et L 5214.23.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ensemble des communes adhèrent à la totalité des compétences définies ci-dessous :

1. COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- 1.1 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; *(les actions d'intérêt communautaire sont définies dans l'annexe aux présents statuts)*
- 1.2 Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ; *(les activités commerciales d'intérêt communautaire sont définies dans l'annexe aux présents statuts)*
- 1.3 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- 1.4 Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article Ier de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- 1.5Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

2. COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- 2.1 Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie; *(l'intérêt communautaire est défini dans l'annexe aux présents statuts)*
- 2.2 Politique du logement et du cadre de vie : politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; *(l'intérêt communautaire est défini dans l'annexe aux présents statuts)*
- 2.3 Création, aménagement et entretien de la voirie *(l'intérêt communautaire est défini dans l'annexe aux présents statuts)*
- 2.4 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire. *(l'intérêt communautaire est défini dans l'annexe aux présents statuts)*

3. COMPÉTENCES FACULTATIVES

- 3.1 Assainissement :
  - cartes d'assainissement des communes ;
  - étude d'exploitation des réseaux d'assainissement ;
  - création et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif, la réhabilitation des dispositifs d'assainissement restant de compétence communale.
- 3.2 Petite enfance - enfance - Jeunesse :
  - actions en faveur de la promotion et du développement des différents mode de garde de la petite enfance (0 - 3 ans) : information et orientation des familles, mise en réseau des modes de gardes disponibles sur le territoire, coordination des acteurs et mise en place d'une cohérence éducative, notamment par la création et la gestion d'un Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants ; construction, aménagement, entretien, des équipements d'accueil collectif des enfants avant leur scolarisation en maternelle et gestion de ces établissements ; soutien à l'accueil des enfants à domicile et animation d'un réseau d'assistantes maternelles à l'échelle communautaire ;
  - actions en faveur de l'enfance (3-11 ans) et de la jeunesse (12-18 ans) dans le cadre du temps libre : collaboration à l'élaboration d'un projet social ; financement d'une mission d'animation globale et de pilotage sur le territoire communautaire ; organisation d'activités éducatives et de loisirs incluant le transport des personnes vers les lieux d'activités.
- 3.3 Enseignement musical
  - créer et gérer une école intercommunale de musique ;

- soutenir matériellement et/ou financièrement les associations de musiciens pratiquant des activités musicales en accord avec le projet pédagogique de l'école communautaire de musique ;
- mener une politique de développement de l'enseignement musical sur le temps scolaire en accord avec les projets d'écoles préélémentaires et élémentaires.

- 3.4 Aménagement numérique
  - établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ;
  - gestion et animation d'un Cybercentre ;
  - mise en place et gestion d'un système d'information géographique.
- 3.5 Animations culturelles et sportives
  - animation de la salle spécialisée en gymnastique « Ouranos », incluant le transport des personnes vers l'équipement ;
  - action de coordination d'une manifestation culturelle et d'une manifestation sportive par an.
- 3.6 Transports
  - étude sur les transports intercommunaux.
- 3.7 Actions en faveur des personnes âgées et handicapées
  - participation aux structures et instances locales de coordination gérontologique.
- 3.8 Contractualisation
  - contractualisation dans le cadre du développement du territoire.
- 3.9 Actions en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle
  - création et gestion d'un service « emploi-formation professionnelle» : accueil, information, accompagnement des personnes en recherche d'emploi ou de formation ;
  - mise en place d'actions et d'animations en faveur de l'orientation professionnelle et de l'emploi ; partenariat avec les acteurs institutionnels de l'économie, l'emploi et la formation professionnelle ;
  - participation à la Mission Locale de l'Agglomération Mancelle (ou tout autre structure s'y substituant).

Article 3 : Le siège de la Communauté de communes est fixé au 12 rue des Ecoles - CS 40015 - 72250 PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE. Des réunions pourront se tenir dans les autres communes adhérentes.

Article 4 : La Communauté de communes est instituée pour une durée illimitée (article L 5214.4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Intérêts communautaires

Selon l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau, sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- *1.1 Aménagement de l'espace : les zones d'aménagement concerté (ZAC) ayant une vocation exclusivement économique, ou ayant une dominante économique mais comprenant également une partie logement.*
- *1.2 Développement économique : le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire correspond aux interventions économiques sur les espaces et centres commerciaux situés au sein des zones d'activités économiques.*
- *2.1 Environnement : élaboration et animation d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) ; actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation au développement durable incluant le transport des scolaires vers les lieux d'animations ; soutien aux projets de préservation et de valorisation du patrimoine forestier d'exception que constitue le massif de Bercé ; dans ce cadre, participation aux actions contribuant à une gestion multifonctionnelle et durable du patrimoine naturel et culturel, à la politique d'accueil du public, d'éducation à l'environnement, ainsi qu'aux études et aux opérations de communication qui y sont liées.*
- *2.2 Logement : la politique du logement social d'intérêt communautaire et les actions en faveur du logement des personnes défavorisées correspond à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des logements «intermédiaires». Sont qualifiés d'intermédiaires des logements meublés destinés à accueillir temporairement des personnes résidant sur le territoire communautaire qui se voient soudainement privées de l'usage de leur logement habituel ; à l'aide aux bailleurs sociaux pour la réalisation de logements locatifs individuels dans la limite de 8 logements aidés par opération et par commune ; aux actions en faveur d'une requalification des logements du parc privé. À ce titre, la communauté de communes pouna participer à une O.P.A.H ou une O.R.A.H.*
- *2.3 Voirie : sont d'intérêt communautaire toutes les sections de voies communales situées hors agglomération, ainsi que les voies nécessaires à la desserte des équipements communautaires où qu'elles se situent. La desserte des équipements communautaires pourra nécessiter des travaux sur le domaine public de l'État ou d'une autre collectivité territoriale. La communauté interviendra alors dans le cadre d'une opération sous mandat nécessitant l'élaboration d'une convention ; les chemins ruraux affectés à l'usage du public.*
- *2.4 Équipements : les équipements culturels d'intérêt communautaire sont une salle de spectacle à créer sur le territoire communautaire ; les bâtiments accueillant les écoles de musique sur les communes de Changé, Parigné- l'Évêque et Saint Mars d'Outillé, ainsi que tout équipement nouveau spécifique à l'enseignement musical. Les équipements sportifs d'intérêt communautaire sont la salle spécialisée de gymnastique « OURANOS » à Parigné-l'Évêque, le skate parc de Changé, 3 espaces multisports de plein air (city stade) à Challes, Parigné-l'Évêque et Saint-Mars-d'Outillé, un skate parc à Brette-les-Pins, un parcours sportif de plein air sur chacune des communes membres, la salle de pratique des arts martiaux et sports de combat (dojo) « BUDOKAI » sur la commune de Changé. Les équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire sont les équipements nouveaux à caractère unique.*

Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau
rue des Écoles - CS400 15
72250 Parigné-l'Évêque
tél : 02 43 40 09 98 / fax : 02 43 40 18 76
courriel : communaute.communes@sudestmanceau.com

https://www.cc-sudestmanceau.fr

Bilan édité par la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau.
Directrice de la publication : Martine Renaut.
Rédaction, maquette et mise en page : Cécile Hervé-Boscolo.
Photos et illustrations : Communauté de Communes, Sarthe Numérique, DR.
Impression : Compo72, Le Mans - Tirage : 170 exemplaires.
Imprimé avec des encres végétales et sur papier écologique issu de la gestion durable de la forêt (PEFC).